



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

Ligue de Wilaya de Football de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

**PROCES -VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
N° 9 DU 24 DECEMBRE 2024**

SAISON SPORTIVE 2023 /2024

PRESIDENT : KHALFAOUI HACHEMI
SECRETAIRE : KADDOURI MOHAMED
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR

ORDRE DU JOUR

- 1)- COURRIER. Néant .
- 2) – Traitement des Affaires jeunes

ARTICLE 132 DES REGLEMENTS GENERAUX

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans les délais fixés(31Décembre,15 Février,15Mai) de chaque saison.

Passé le délai et après une mis en demeure pour paiement sous huitaine,la ligue défalquera un(01) point à L'équipe sénior du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant le début du championnat ,son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes de la ou les ligues concernées.

Article 53 des Règlements Généraux

L'absence de l'entraîneur d'une équipe au cours d'une rencontre est sanctionnée financièrement par ;

- Dix Mille Dinars (10 000 00 DA) Catégorie séniors.
- Cinq Mille Dinars (5 000 00 DA) Catégories jeunes.

2/TRAITEMENT DES AFFAIRES CATEGORIES JEUNES.

5° JOURNEE

AFFAIRE N° 112 / 2024:RENCONTRE HILLEL-ESS DU 20/12/2024 GROUPE « A» U-17

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 113/ 2024:RENCONTRE HILLEL-ESS DU 20/12/2024 GROUPE « A» U-15

RIEN A SIGNALER

- Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club HILLEL,pour absence de l'entraîneur .
- Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club ESS ,pour absence de l'entraîneur

AFFAIRE N° 114/ 2024:RENCONTRE NRSBS-TBS DU 20/12/2024 GROUPE « A » U-17

JOUEURS AVERTIS

TALBI FAROUK LARBI	J0711	TBS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
--------------------	-------	-----	--------------------------------

DJEBBAR MEROUANE	J0705	NRSBS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
------------------	-------	-------	--------------------------------

AFFAIRE N° 115/ 2024: RENCONTRE NRSBS-TBS DU 20/12/2024 GROUPE « A » U-15

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 116 / 2024:RENCONTRE MOF-JSM DU 21/12/2024 GROUPE « B» U-19

JOUEURS AVERTIS

DJEDOU BHAEDDINE	J0130	MOF	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
------------------	-------	-----	--------------------------------

AMEUR ACHEREF ALA EDINE	J0938	JSM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
-------------------------	-------	-----	--------------------------------

- Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club MOF,pour absence de l'entraîneur .

- Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club JSM ,pour absence de l'entraîneur

AFFAIRE N° 117/ 2024:RENCONTRE NRASM-IRBML DU 20/12/2024 GROUPE « B» U-19

RIEN A SIGNALER

- Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club NRASM ,pour absence de l'entraîneur

AFFAIRE N° 118/ 2024:RENCONTRE NRASM-IRBML DU 20/12/2024 GROUPE « B» U-17

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 119/ 2024:RENCONTRE WABSA-CAL DU 20/12/2024 GROUPE « C» U-19

JOUEURS AVERTIS

BAGHDADI MOHAMED AMINE	J0222	WABSA	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
------------------------	-------	-------	--------------------------------

LAKHDARI AYMEN A/ILLAH	J0244	WABDA	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
------------------------	-------	-------	--------------------------------

Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club WABSA ,pour absence de l'entraîneur .

Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club CAL,pour absence de l'entraîneur .

AFFAIRE N° 120/ 2024:RENCONTRE WABSA-CAL DU 20/12/2024 GROUPE « C» U-17**PARTIE NON JOUEE**

-Vu la feuille de match.

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport,que la rencontre n'a Pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe du CA Layoune .

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(DEUXIEME FORFAIT du CA layoune).

* Match perdu par pénalité a l'équipe du CAL .pour en attribuer le gain du match au club WABSA Qui marque trois (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.

* Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA

AFFAIRE N° 121/ 2024:RENCONTRE WABSA-CAL DU 20/12/2024 GROUPE « C» U-15**PARTIE NON JOUEE**

-Vu la feuille de match.

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport,que la rencontre n'a Pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe du CA Layoune .

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(1^{er} Forfait du CA layoune).

* Match perdu par pénalité a l'équipe du CAL .pour en attribuer le gain du match au club WABSA Qui marque trois (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.

* Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA

TRAITEMENT DES AFFAIRES CATEGORIE U-13 (1^{ER} JOURNEE)

AFFAIRE N° 122/ 2024:RENCONTRE AAJS-AJS DU 21/12/2024 GROUPE « A » U-13
RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 123/ 2024:RENCONTRE NREBS-RAJA DU 21/12/2024 GROUPE « A » U-13
RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 124/ 2024:RENCONTRE HILLEL-BRSBS DU 21/12/2024 GROUPE « A » U-13
RIEN A SIGNALER

2° JOURNEE

AFFAIRE N° 125/ 2024:RENCONTRE AJS-HILLEL DU 21/12/2024 GROUPE « A » U-13
RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 126 2024:RENCONTRE NRSBS-NREBS DU 21/12/2024 GROUPE « A » U-13
RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 127/ 2024:RENCONTRE RAJA-ASNG DU 21/12/2024 GROUPE « A » U-13
RIEN A SIGNALER

1° JOURNEE GROUPE « B »

AFFAIRE N° 128/ 2024:RENCONTRE JEUNES TALENTS-WYEMH DU 21/12/2024 GROUPE « B » U-13
RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 129/ 2024:RENCONTRE CAS – WIDAD AEH DU 21/12/2024 GROUPE « B » U-13
RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 130/ 2024:RENCONTRE JEUNES TALENTS- AJIELM DU 21/12/2024 GROUPE « B » U-13
RIEN A SIGNALER

2° JOURNEE GROUPE « B »

AFFAIRE N° 131/ 2024:RENCONTRE WYEMH-CAS A.SOLTANE DU 21/12/2024 GROUPE « B » U-13
RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 132/2024:RENCONTRE WIDAD AEH- JEUNES TALENTS DU 21/12/2024 GROUPE « B » U-13
RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 133/2024:RENCONTRE AJIELM- FDOB DU 21/12/2024 GROUPE « B » U-13
RIEN A SIGNALER

5° JOURNEE GROUPE «A»

AFFAIRE N° 134/ 2024:RENCONTRE HILLEL-ESS DU 20/12/2024 GROUPE « A » U-19

JOUEURS EXCLUS

TANJAOUI MOHAMED	J0656	HILLEL	Pour Insultes envers official Deux (02) matchs de suspension Ferme + Une amende de Mille Cinq Cent Dinars (1 500,00DA)
MEHDI HOUSSEM	J0452	ESS	Pour Cumul de cartons Un (01) match de suspension Ferme
JOUEUR AVERTI			
MEDJAHED BOUSMAHA	J1074	HILLEL	Pour comportement anti sportif
Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club ESS,pour absence de l'entraîneur .			

5° JOURNEE GROUPE «C»

AFFAIRE N° 135/ 2024:RENCONTRE IRBOK-ASSY DU 21/12/2024 GROUPE « C » U-19

PARTIE ARRETEE a la 45 Minute de jeu

-Vu la feuille de match.

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport, que la rencontre est arrêtée à la 45° Mn de jeu ,suite a l'abondance de l'équipe AS SIDI YUCEF ou le score été ONZE (11) à ZERO (00) en faveur du club IRBOK.

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;().

*** Match perdu par pénalité a l'équipe du ASSY ,pour en attribuer le gain du match au club IRBOK Qui marque trois (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.**

*** Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA**

Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club ASSY,pour absence de l'entraîneur .

AFFAIRE N° 136/ 2024:RENCONTRE IRBOK-ASSY DU 21/12/2024 GROUPE « C » U-17

PARTIE ARRETEE a la 60° Minute de jeu

-Vu la feuille de match.

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport, que la rencontre est arrêtée à la 60° Mn de jeu ,suite a l'abondance de l'équipe AS SIDI YUCEF ou le score été TREIZE (13) à ZERO (00) en faveur du club IRBOK.

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;

*** Match perdu par pénalité a l'équipe du ASSY ,pour en attribuer le gain du match au club IRBOK Qui marque trois (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.**

*** Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA**

Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club IRBOK,pour absence de l'entraîneur .

Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club ASSY,pour absence de l'entraîneur .

AFFAIRE N° 137/2024:RENCONTRE IRBOK-ASSY DU 21/12/2024 GROUPE « B » U-15

JOUEURS AVERTIS

MOKADEM YAZID	J0907	IRBOK	Pour comportement anti sportif
DAHAK LOUAI	J0746	IRBOK	Pour Jeu Dangereux
MESSAOUDI ABDELLAH	J0867	IRBOK	Pour comportement anti sportif
Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club IRBOK,pour absence de l'entraîneur .			
Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club ASSY,pour absence de l'entraîneur .			

AFFAIRE N° 138/2024:RENCONTRE CRBH-JILSB DU 22/12/2024 GROUPE « B » U-19

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 139/2024:RENCONTRE CRBH-JILSB DU 22/12/2024 GROUPE « B» U-17**JOUEUR AVERTI**

HAMRI	HAITEM HALIM	J0882	CRBH	Pour Jeu Dangereux
-------	--------------	-------	------	--------------------

AFFAIRE N° 140/2024:RENCONTRE CRBH-JILSB DU 22/12/2024 GROUPE « B» U-15**JOUEUR AVERTI**

ZIANI	YOUCEF	J0587	JILSB	Pour comportement anti sportif
-------	--------	-------	-------	--------------------------------

SANCTIONS	<u>JEUNES</u>
Avertissements	<u>12</u>
Expulsions	<u>02</u>
Contestation de Décision	<u>00</u>
Joueurs Signalés	<u>00</u>
Forfaits	<u>02</u>
Amendes	121 500 00 DA

**LE PRESIDENT
H.KHALFAOUI**

